

**Quatrième chapitre :**  
**Chassiers entre guerres et pestes.**  
**Le quatorzième siècle.**

Si l'Histoire a construit une image du treizième siècle qui s'organise, au moins pour le royaume de France, autour du « saint » roi, Louis IX, dont le symbole est le fameux chêne de Vincennes sous lequel il rendait la justice, équitablement bien sûr et pour la plus grande joie et prospérité de ses sujets, l'image du quatorzième siècle est beaucoup moins gracieuse. Guerres, révoltes, pestilences multiples, folies individuelles et collectives ramènent (malgré les cathédrales!) dans notre représentation du passé tout ce que la Renaissance puis les Lumières ont voulu voir dans un Moyen-Âge ténébreux et terrorisé.

\*

Devenu plus ou moins français, Chassiers se trouve indirectement mêlé au long match qui a opposé, à partir de 1328, les Valois de France et les Plantagenêts d'Angleterre et d'Anjou : « la Guerre de Cent Ans ». Ce conflit ne met pas vraiment aux prises une nation française et une nation anglaise – qui n'existent pas encore, sauf dans la tête de quelques conseillers royaux qui y voient un moyen de consolider l'autorité monarchique face aux féodaux – mais dresse l'un contre l'autre deux clans féodaux, deux groupes instables de chevaliers qui ont entre eux des relations codées dont la plus importante est celle qui unit et oppose vassal et suzerain.

La séparation d'entre les coalitions n'est d'ailleurs pas étanche et il arrive souvent que tel grand seigneur soit à la fois vassal du Valois et du Plantagenêt ou que tel autre, estimant ou voulant estimer que son suzerain n'a pas respecté ses engagements, rompe son hommage pour le porter en face.

Entre 1328 et 1345, les escarmouches se déroulent loin de Chassiers, en Bretagne et en Flandre. La guerre d'alors s'apparente aux tournois des moments de paix : on cherche plus à faire prisonnier (donc, à rançonner) qu'à tuer ; c'est une sorte de jeu, voire de spéculation par laquelle on risque assez gros (maladresse, tricherie ou malchance peuvent entraîner la mort) pour gagner honneurs et profits, remis ensuite en loterie. Mais déjà, ce jeu n'est pas sans conséquences, y compris pour les Chassiérois. En effet, dans le système féodal (quand il est appliqué, ce qui n'est pas toujours le cas), le vassal doit « le service d'ost » à son suzerain. Ce service peut s'accomplir en envoyant des « gens d'armes » à « l'ost » du suzerain mais le vassal peut s'en affranchir en versant au suzerain une redevance qu'il prélève ou répercute sur ses manants. Qui contribuent ainsi à l'effort de guerre !

À partir de 1345, le tournoi tourne mal, surtout pour les Valois, et la guerre ou ses effets se rapprochent de Chassiers. Certes, la grande bataille a lieu dans le nord, à Crécy, mais Edouard III, son vainqueur, s'appuie sur un immense fief Plantagenêt en Aquitaine, fief dont la partie sud-est avance jusqu'à Mende. À quelques journées de Chassiers pour une razzia.

Si le jeu tourne mal, c'est que le Plantagenêt en a changé les règles. Au lieu de se contenter de réduire le combat à une série d'affrontements singuliers entre des cavaliers cuirassés et caparaçonnés – chacun se voulant le plus visible possible – le Roi d'Angleterre y ajoute l'intervention « ignoble » (c'est-à-dire, non noble) de manants armés les uns d'arquebuses dont les coups désarçonnent facilement les chevaliers, les autres de

« miserere », coutelas qu'ils insinuent dans les jointures des cuirasses pour égorger les sires empêtrés à terre dans leur pesant métal. Le tournoi devient boucherie.

Pour éviter le massacre de trop de seigneurs, Valois et Plantagenêts généralisent le recours à des mercenaires. On les paie, si on le peut. Si on ne le peut pas, on les laisse se rétribuer sur le pays, allié ou ennemi. En Cévenne, un certain Pennenburo (un nom à consonance anglaise) se distingue douloureusement en mettant à sac l'abbaye de Saint-Chaffre.

En fait, changeant ses règles, la guerre échappe à toute réglementation et va son propre chemin, dévastateur. Tellement que les apprentis sorciers cherchent parfois à négocier des pauses. Le 28 octobre 1347, une trêve est signée sous l'égide du Pape. Ce n'est pas l'armistice paisible dont rêvent les populations : mises au chômage technique, les bandes de mercenaires se répandent partout. Les mercenaires forment des « routes » (c'est-à-dire, comme dans 'banqueroute', ceux qui rompent, les casseurs) et mettent les campagnes en coupe déréglée.

Mais les « routiers » ne sont pas seuls à sévir.

\*

Plaçons-nous par exemple, le 28 octobre 1347, le jour où une trêve vient d'être signée. Ce jour-là, une flotille gènoise cingle vers Marseille. Elle est partie quelques mois avant du port de Caffa sur la Mer Noire. Elle a fait escale notamment à Messine et à Gênes. Elle est chargée de blé, de fourrures et de soies achetés dans l'orient de l'Europe. Dans les cales, les navires transportent aussi les inévitables rongeurs qui ont toujours accompagné le commerce maritime. Parmi eux, grignotent dans l'ombre les rats noirs de Sibérie que les hasards des trajets de la soie ont déplacé du lac Baïkhal (sud de la Sibérie) vers Caffa, sur la Mer Noire où ils ont embarqué.

Or, le rat noir abrite dans sa fourrure *Xenopsylla Cheopis*, une puce qui le suit dans ses déplacements. Pas très fidèle, *Xénopsylla* passe avec facilité dans la toison du rat des champs européen, voire de la musaraigne : partout où la flotille accoste, *Xenopsylla* se répand dans l'intérieur des terres. De rat sibérien en mulot vivarois, la puce trame ainsi souterrainement un tissu de relations invisibles qui unifient la Chrétienté plus sûrement que les entreprises humaines. Par son intermédiaire, Chassiers fait partie d'un véritable « système-monde » comme on dirait aujourd'hui, spontané. Les contemporains – qui auront soudain la révélation de ses effets – y verront naturellement la main de Dieu... ou celle du Diable.

Car *Xénopsylla Cheopis* transporte avec elle *Yersinia Pestis*, un bacille qui ne la gêne pas plus qu'il n'incommode les rongeurs. Mais, une seule piqûre de *Xenopsylla* suffit à inoculer le bacille de la peste à celui dont elle a sucé le sang.

La peste bubonique est une maladie spectaculaire. Le corps de la victime est littéralement torturé par le gonflement des aisselles, des aines et du cou (les bubons) et par les vomissements et déjections qu'il ne peut plus contenir. La souffrance défigure les visages en tétanisant les muscles de la face et en exorbitant le regard. Le pestueux semble ainsi frappé à la fois dans sa chair et dans son âme, comme s'il avait à expier tous les péchés

du monde. La seule vision de l'enfer vécu par les moribonds suffit à rameuter des interprétations à caractère religieux, souvent magique. La multiplication des prières à Saint Roch ou le massacre de quelques Juifs émissaires (comme en Dauphiné), de dérisoires blocus n'empêchent pas la Peste Noire de décimer et de progresser.

Elle atteint Chassiers vers juillet 1348. Du jour au lendemain, elle y frappe aussi bien les gaillards les plus costauds ou les toutes jeunes filles en fleurs que les nouveaux-nés, les femmes en couches et les vieillards. Aussi bien les seigneurs ou les notaires – qui, fuyant plus facilement, transportent ailleurs le bacille avec leur toux - que les plus pauvres des hères du coin. L'image de la Mort à la faux moissonnant les épis humains s'impose nécessairement.

En quelques semaines, un humain sur trois disparaît. Les survivants provisoires ne suffisent plus pour enterrer les morts. La fosse commune déborde, et ce n'est pas une simple façon de parler : en juillet, en août, en septembre, en octobre encore, il ne se passe pas de journée sans que les fossoyeurs – ou ceux qui les remplacent – ne rouvrent à nouveau le charnier où ils sont, tour à tour et à leur tour, plus ou moins bien ensevelis.

Il ya peut-être pire : si l'accès de 1348 se calme assez vite, le bacille Yersina Pestis, lui, reste présent à l'état endémique. Pendant près de quatre siècles ( jusqu'en 1721), il se réveillera de temps en temps, surtout quand les organismes humains seront affaiblis par de mauvaises conditions. Dès 1360, une autre peste se déclare dans la région. La saignée ramène la population européenne à ses niveaux des sixième ou septième siècles. Il y aura bien des reprises (avec des bonds surprenants de natalité) mais si vite interrompues qu'il faudra attendre encore cent ans avant de constater un redressement démographique durable. Dans l'immédiat, on s'organise tant bien que mal. On s'habitue. On se résigne.

\*

À Chassiers, la Peste ne semble pas avoir détruit l'embryon de structure sociale mise en place par les générations précédentes. On a même l'impression d'une certaine consolidation, comme s'il y avait eu un bon usage de la calamité.

La main-mise des différents sires sur la paroisse se stabilise : c'est l'époque où les Rochemure, les Brison, les Fages, les La Vernade et surtout les Chalendar se partagent les droits féodaux sur les différentes parties du terroir. Toutefois et contrairement à ce qui se passe souvent ailleurs (à Largentière, à Chazeaux, à Vinezac), il n'y a pas de château. Celui de Fanjoux a été détruit -on le sait – au début du treizième siècle. Et pour la plupart des co-seigneurs, les lieux de Chassiers sur lesquels ils ont des droits sont à la périphérie des seigneuries et donc peu intéressants pour y installer une demeure fortifiée. Par exemple, les Fages - qui ont déjà des censives sur Joux et Coulens – font plutôt construire à Chazeaux.

En revanche, deux familles seigneuriales habitent au village : La Vernade et Chalendar. Leur anoblissement progressif semble plus reposer sur la plume que sur l'épée. Sans doute, d'origine notariale, elles ont déjà fourni à l'administration royale des commis de rang important et elles assureront ce rôle (les Chalendar surtout) jusqu'au dix-septième siècle. Il n'est d'ailleurs pas impossible que le caractère « bourgeois » des deux principales familles chassiéroises ait contribué à colorer d'urbanité les ambitions des autres notables du village, comme on peut le constater pour les siècles suivants.

Face aux co-seigneurs, la communauté rurale fonctionne. En fait, sinon en droit. Il n'y a pas eu pour Chassiers de charte analogue à celle de Largentière, mais en pratique, la servitude s'efface dans les tourmentes du quatorzième siècle. La raréfaction des hommes n'a pas eu que des inconvénients pour les survivants. Comme une partie du revenu seigneurial est tirée du travail des paysans, l'intérêt commande aux féodaux de les laisser s'organiser à leur façon tant qu'ils respectent les formes extérieures de la soumission ... et paient les droits. C'est ainsi que les syndics ou consuls de la communauté ou marguilliers ne prennent leur fonction (annuelle) qu'après avoir été officiellement nommés par les Chalendar, mais ceux-ci nomment ceux que l'opinion publique a déjà désignés. Il s'agit d'ailleurs toujours des mêmes familles, ou à peu près, cooptant deux ou trois des leurs pour représenter Chassiers. Reconnues comme « la partie saine et honnête » de la roture (comme disent des textes), elles commencent à servir d'intermédiaires entre la paroisse et ses maîtres.

Petit à petit, les Chassiérois cessent d'être des serfs pour devenir les « emphythéotes » de tel ou tel seigneur. Une fiction, à laquelle chacun croit ou fait semblant de croire, suppose qu'à l'origine (la nuit des temps!) la terre de Chassiers appartenait entièrement aux féodaux qui – en dehors de la « réserve » qui formait leur domaine propre – auraient autorisé les manants à s'installer sur une « manse » (« manse » et « manant » viendraient du verbe latin « manere » : rester, au sens occitan)... en échange de droits à payer en nature et en espèces. Ce genre de contrats (que l'on va assez vite écrire) a l'avantage de garantir au seigneur un revenu non négligeable et à l'emphythéote la sécurité de l'usufruit.

À force de « rester » sur les mêmes terres de génération en génération, les familles d'emphythéotes finiront pas se considérer comme propriétaires, mais la fiction demeurera en place pendant quatre siècles, avant d'être abolie dans la nuit du 4 au 5 août 1789. Mais ceci est une autre histoire!

\*